

Amiante Sous Section 4 : Opérateur de chantier (recyclage)

PUBLIC VISE

• Toute personne amenée à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tel que défini dans l'arrêté du 23.02.2012 (Article R4412 – 139 du code du travail).

• Pour toute situation de handicap ou autres besoins particuliers n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons envisager d'adapter la formation.

PRE REQUIS

• L'employeur doit fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail, du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des équipements respiratoires.

DUREE

• 1 jour soit 7 h de formation

METHODE ET MOYEN

PEDAGOGIQUE

• Partie théorique et partie pratique avec mise en situation sur une plateforme pédagogique

• Vidéoprojecteur.

• Présentation de matériel et d'EPI vierge de tout contact avec l'amiante



OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPETENCES VISES

- Mettre à niveau les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'amiante en sous section 4.
- Renouveler son attestation de compétences d'opérateur de chantier lors d'interventions sur ou à proximité de matériaux ou d'équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante (dites interventions amiante sous-section 4)

Programme

Ouverture de la session

- Tour de table
- Présentation de la formation des modalités
- Attente des stagiaires par rapport à la formation / contraintes éventuelles

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé

- Caractéristiques de l'amiante et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Prévention du risque amiante

Connaissance de la réglementation

- Les exigences de la réglementation : interdiction de l'amiante.
- Disposition relative à la surveillance médicale.
- Droits individuels et collectifs.

Connaître et appliquer les mesures de prévention

- Retour des expériences des stagiaires.
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.
 - Appliquer les procédures et méthodes d'intervention
 - Alerter l'encadrement de la présence éventuelle d'amiante.
 - Procédures de contrôle.
 - Les méthodes et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
 - Conduite à tenir dans les situations d'urgences ou toute situation anormale.
 - Procédures de décontamination du personnel et des équipements.

- Procédures d'entrée et de sortie de zone.
- Consignes d'hygiène dans les bases de vie.
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.

Équipement et protection individuelle et collective

- Durée maximale d'intervention en zone confinée.
- Les équipements de protection collectives.
- Limite d'efficacité et durée de port en continu.
- Utilisation selon les consignes établies.
- Détection de dysfonctionnement.
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés.
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et empoussièrément induits.
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

VALIDATION

- En fonction des résultats aux tests, l'organisme délivre une attestation de compétences niveau « opérateur » valable 3 ans.

TARIF

- Pour toute demande de tarif, merci de nous contacter.
- Une prise en charge totale ou partielle est possible en fonction des financements des entreprises ou des stagiaires.



Mode d'évaluation



Évaluation Théorique de 20 minutes

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence de l'amiante
- Les moyens de protection
- Les destinataires du mode opératoire

Évaluation pratique d'une heure

- L'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Évaluer les risques liés à l'intervention
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
 - Gérer l'élimination des déchets amiantés
 - Réagir en cas d'incident/d'accident
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

SYLTIE GESTION

Siège : 46 rue Joseph Baudron

03400 Yzeure

Site de Formation : 49 route de Paris

03000 Avermes

Mail : accueil.gestion@syltie.fr

Tel : 07.60.04.98.01